

Note de priorités

des secteurs universités de la CNE et de la CSC/Services publics adressées aux partis politiques démocratiques francophones à l'occasion des élections régionales et communautaires du 7 juin 2009

Dans le cadre des élections régionales et communautaires de juin 2009, les secteurs universités de la CNE et de la CSC/services publics mettent en exergue leurs priorités.

Les réponses des partis politiques figurent ci-après l'exposé de chacune des priorités.

Le Mouvement réformateur a répondu le 11 mai 2009. Le Mouvement Réformateur renvoie à son programme pour les élections régionales et européennes de juin 2009. <http://www.reinventons.be>

Ecolo a répondu le 12 mai. Ecolo renvoie également à son programme, particulièrement le Livre III - Chapitre 4 - Enseignement supérieur : <http://web4.ecolo.be/spip.php?rubrique200>

Le Parti socialiste a répondu le 20 mai.

Le Centre démocrate humaniste a répondu le 29 mai.

Priorité : Organiser des « Etats Généraux » de l'enseignement supérieur
--

Au moment où le paysage de l'enseignement supérieur se modifie substantiellement, mais malheureusement « au coup par coup », les secteurs universités de la CNE et de la CSC-Services publics rappellent qu'ils avaient suggéré dès 2004 l'organisation « d'Etats généraux » de l'enseignement supérieur et de la recherche en Communauté française.

Réponse du Mouvement Réformateur

Très clairement, le MR soutient la demande des Centrales de la CSC compétentes pour le secteur des universités d'un débat public sur notre enseignement supérieur. Lors de la législature précédente, la Commission de l'Enseignement supérieur du Parlement de la Communauté française avait initié un vaste débat sur le Processus de Bologne. Cela n'a pas été le cas cette fois-ci, malgré les demandes répétées de l'opposition MR-Ecolo sur le sujet.

Nous dénonçons depuis le début de cette législature le fait que, plutôt que d'avoir une approche globale et d'anticiper les rapprochements actuels entre établissements - qui vont entraîner un bouleversement financier considérable -, la Ministre a opté pour une approche partielle, privilégiant des regroupements et intégrations « par appartements », au cas par cas. La ministre démontre par ailleurs qu'elle n'a aucune vision quant à l'avenir du type court en Communauté française, totalement oublié dans ce processus de regroupements.

N'ayant pas participé durant cette législature aux différentes négociations gouvernementales, sectoriellesnous ne pourrions répondre à toutes les questions de ce Mémoire de manière aussi complète que nous l'aurions voulu, mais nous tiendrons bien entendu compte de ces demandes.

Priorité : organiser des Etats généraux de l'enseignement supérieur
Réponse d'Ecolo

Organiser un réel débat entre tous les acteurs concernés par l'avenir du paysage de l'enseignement supérieur est un préalable urgent et indispensable qu'Ecolo réclame, d'une part afin de définir les objectifs qui guident l'évolution de l'enseignement supérieur, d'autre part, pour baliser les rapprochements et fusions entre établissements.

Définir les objectifs qui guident l'évolution de l'enseignement supérieur

Depuis 1994 et singulièrement ces dernières années, un important travail de refonte de notre enseignement supérieur est en cours ; l'objectif global de ces réformes est d'harmoniser notre enseignement supérieur et d'en améliorer la qualité. Hautes écoles et universités sont depuis lors impliquées dans la mise en œuvre d'importantes évolutions structurelles : création de baccalauréats et masters en lieu et place des graduats, candidatures et licences ; diplômes décernés en commun par plusieurs établissements ; création des académies universitaires ; transfert de filières d'études et de recherches ; nouvelles habilitations et fusions remettant en question les territoires et domaines d'enseignement qui avaient fondé la Pax Universitas...comptent parmi ces évolutions.

Ces transformations importantes du paysage et de l'architecture de notre enseignement supérieur se succèdent ainsi depuis quinze ans à un rythme effréné, sans qu'aucune évaluation sérieuse de la mise en œuvre de ces réformes structurelles ne soit réalisée ; personne ne dispose aujourd'hui d'une vision claire quant aux effets réels des changements apportés et planifiés.

Afin d'accompagner l'évolution de notre enseignement supérieur de manière démocratique, Ecolo estime qu'il convient d'organiser d'urgence un large débat de société, ouvert et rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par les différentes filières d'enseignement. Ce débat transparent devra identifier clairement le type d'enseignement supérieur que nous voulons déployer en Communauté française et les objectifs que nous voulons poursuivre dans le contexte d'un paysage mouvant.

Les enjeux d'attractivité internationale, de renommée des institutions ou de réponse aux demandes des employeurs, que le Gouvernement actuel a souvent mis en avant pour fonder ses choix, ne sont pas les seuls qui doivent être considérés. Pour Ecolo, les dimensions sociales de l'enseignement supérieur, l'intérêt pédagogique des évolutions, la répartition géographique de l'offre, les questions d'accès de toutes et tous, comme les enjeux de participation et de développement durable, doivent revenir sur le devant de la scène.

Un tel débat devra se baser sur une évaluation préalable de la mise en œuvre du décret « Bologne » et des décrets relatifs aux hautes écoles, aux instituts supérieurs d'architecture et aux écoles supérieures des arts. Il devra en particulier permettre de fonder les critères présidant à l'évolution des piliers actuels de notre enseignement supérieur. Car l'enseignement supérieur bicéphale reposant sur les hautes écoles, d'une part, et les universités, d'autre part, est une particularité de la Belgique (francophone) : s'il convient de modifier cet équilibre, il y a lieu d'en asseoir les raisons et d'en anticiper le plus précisément possible les impacts.

In fine, ce débat devra nourrir la définition d'un plan d'actions, le cas échéant dans le cadre d'un décret « Bologne II ». Il devra également garantir une transition législative respectueuse des partenaires de l'enseignement supérieur et préparer la révision du système de financement des universités et académies.

Baliser les rapprochements et fusions d'établissements

Aujourd'hui, les institutions d'enseignement supérieur peuvent choisir ou non de se rapprocher l'une de l'autre. Divers degrés de rapprochement sont autorisés : échanges d'étudiants ou d'enseignants, développement de projets communs de recherche, groupements de services administratifs et d'infrastructures, diplômes décernés conjointement, absorptions partielles ou fusions. Ces rapprochements peuvent se faire entre

établissements de même type (hautes écoles entre elles, universités entre elles, ...) et entre établissements différents (hautes écoles et universités, instituts supérieur d'architecture et universités, enseignement supérieur de promotion sociale et haute école, ...).

Les arguments avancés pour justifier ces rapprochements évoquent généralement la taille critique renforçant l'attractivité internationale, les économies d'échelle, les collaborations renforcées, les parcours différenciés d'étudiants et de personnels.

Pour Ecolo, ces avantages ne vont pas de soi car une institution de grande taille n'est pas nécessairement synonyme de qualité. Il y a donc lieu de démontrer, à chaque fois, la fonctionnalité des avantages supposés et de bien analyser en quoi ces stratégies institutionnelles permettront de mieux former les citoyens et professionnels de demain.

Par ailleurs, l'insuffisance des balises publiques destinées à cadrer ces rapprochements entre établissements risque d'entraîner une dérégulation importante de notre enseignement supérieur : l'impact des fusions sur le système de financement à enveloppe fermée n'a pas été précisément mesuré¹ ; le risque que ce processus mène à la création de structures orphelines (celles qui ne se seront pas pliées à la tendance majoritaire) existe, comme celui d'une disparition d'offres de proximité, d'offres jugées moins rentables ou trop déliées du marché du travail ; la coexistence de gouvernances ou de pédagogies différentes au sein des nouvelles institutions qui se créent suite à une fusion semble parfois peu réfléchie, tout comme la gestion des infrastructures.

Pour Ecolo, après une large consultation démocratique des acteurs concernés, les objectifs et conditions de ces « migrations institutionnelles » doivent être définis par les pouvoirs publics, seuls à même de garantir que ces projets s'inscrivent effectivement dans les missions spécifiques d'un enseignement de service public.

Sur base d'une évaluation de l'impact des rapprochements autorisés sous la législature qui s'achève, et en concertation avec les acteurs concernés, Ecolo propose donc de définir les balises positives qui préciseront la finalité, les modalités sociales, pédagogiques, financières, administratives, statutaires, d'infrastructures et de gouvernance des rapprochements envisagés. Parmi les enjeux du processus, il y aura lieu de protéger les conditions d'une accessibilité géographique répondant aux besoins de l'ensemble des étudiants, de créer des conditions de collaboration respectueuses de chacun quels que soient les établissements concernés, et de ne pas ériger la fusion en nouvelle obligation sournoisement imposée aux institutions.

Priorité : organiser des Etats généraux de l'enseignement supérieur **Réponse du Parti Socialiste**

Le PS soutient l'organisation d'une large concertation avec tous les partenaires de l'enseignement supérieur. En effet, ce dernier n'a cessé d'évoluer depuis dix ans. Il est entré de plain-pied dans le processus dit de Bologne. Tant les institutions universitaires que les Hautes Ecoles, les Ecoles supérieures des Arts que les instituts d'architecture (via leur adossement à des Universités) et l'enseignement supérieur de Promotion sociale, ont modifié leur structure selon le triptyque -baccalauréat - master - doctorat-. Les modifications ont également porté sur des rapprochements entre Universités et les Hautes Ecoles via les académies universitaires participant ainsi à une large redéfinition de l'offre et aussi des modalités concrètes de cursus pour les étudiants.

Dans un contexte de mondialisation, l'enseignement supérieur est sans aucun doute l'un des principaux atouts de notre développement économique. D'où l'importance de renforcer la qualité et l'excellence de l'enseignement supérieur en Communauté française, de fixer des priorités avec l'ensemble des partenaires concernés sur base d'un état des lieux reprenant tant l'analyse complète de l'offre que la qualité de cette offre. Le PS veut évaluer avec les partenaires et le concours de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur les mouvements réalisés depuis 1995 afin de déterminer si ils permettent bien

¹ En outre, si des aides financières à la fusion ont dans certains cas été accordées par les pouvoirs publics, elles défavorisent de facto les établissements qui ne s'y rallient pas car ces aides sont prélevées sur l'enveloppe fermée dédiée à l'enseignement supérieur. De plus, le montant de ces aides diminue déjà et leur pérennité n'est pas assurée.

d'améliorer la qualité, l'accessibilité des étudiants et une gestion efficace des établissements.

Le PS souhaite concerter avec les partenaires concernés :

- la clarification des offres d'enseignement qui se proposent au jeune qui quitte l'école secondaire et tout au long de sa vie. Afin de favoriser la cohérence de l'offre de formation,
- la mise en place de passerelles ainsi qu'un système de co-diplomation entre toutes les filières, notamment, lorsqu'il s'agit d'adultes, par la validation des compétences et la formation continue.

En outre, le PS souhaite assurer une offre équilibrée et centrée sur les besoins.

L'offre d'enseignement des Hautes Ecoles, comme celle des Universités, doit pouvoir évoluer en fonction des demandes de la société et des opportunités régionales. L'ouverture de nouvelles sections très demandées et porteuses de débouchés doit être liée à la restructuration de sections qui ne sont plus en phase avec la demande de formation.

Le PS propose :

- une modification du financement afin d'assouplir le système de réaffectation du personnel en vue de tenir compte des évolutions de la demande en matière de formation supérieure ;
- une organisation de l'offre qui soit coordonnée par bassin en relation avec les potentialités des bassins d'emploi et de l'offre des bassins scolaires en particulier pour les filières d'enseignement supérieur de type court à finalités technologiques.

Priorité : organiser des Etats généraux de l'enseignement supérieur

Réponse du Centre démocrate humaniste

Le processus de Bologne constitue un processus de réforme intergouvernemental visant à établir l'Espace européen de l'enseignement supérieur en 2010. Ce dernier se conçoit comme un espace ouvert aux étudiants, aux diplômés et au personnel académique.

Le Décret du 31 mars 2004, dit « de Bologne », définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les Universités, a permis une profonde réforme des structures de l'enseignement supérieur. Il a toutefois mis en évidence des difficultés auxquelles il importait de remédier.

Depuis 2004, la mise en œuvre du processus de Bologne en Communauté française a notamment conduit à :

- un refinancement des Universités ;
- le développement de synergies entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur ;
- l'adoption d'un système basé sur trois principaux cycles et des crédits d'enseignement (ECTS) : les bacheliers (180 crédits), les masters (60 ou 120 crédits) et les doctorats (troisième cycle) ;
- l'implémentation d'une réelle mobilité des étudiants et des enseignants.

Le cdH souhaite achever et améliorer le processus de Bologne (meilleur développement du système de crédits). Il conviendrait, à terme, de pouvoir construire son cursus sur base d'un ensemble de crédits en non plus uniquement sur un certain nombre d'années et renforcer le programme d'« attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche ».

Nous voulons également poursuivre la modernisation de l'enseignement supérieur. Si le cdH a proposé sous cette législature divers outils permettant de mettre en œuvre le processus de Bologne, ce sont les acteurs de l'enseignement supérieur eux-mêmes qui ont pris les décisions de les utiliser ou non. Le cdH est favorable à l'organisation des Etats généraux de l'enseignement supérieur.

Priorité : Instaurer un Maribel « fiscal » pour les universités

Alors que l'argument budgétaire empêchait la recherche de se développer en Communauté française, des efforts ont été accomplis par diverses autorités : fédérales, régionales et communautaires. Plus particulièrement, l'autorité fédérale a, par la défiscalisation partielle du précompte du personnel scientifique et des mandataires FNRS, libéré des moyens substantiels au profit des institutions universitaires et du FNRS.

Cependant rien ne nous permet de dire que ces moyens (réductions de cotisations sociales, non versement du précompte professionnel) se sont traduits en emplois de chercheurs supplémentaires ou en amélioration de leur conditions de travail.

C'est pourquoi les secteurs universités de la CSC/Services publics et de la CNE proposent la mise sur pied d'un organe paritaire chargé de veiller à la traduction en emplois ou en amélioration des conditions de travail des moyens libérés, comme cela se pratique dans le mécanisme du « Maribel social ».

Par ailleurs, les comptes et bilans des universités devraient être publiés, chaque année, à l'intention des membres du Parlement de la Communauté française et annexés aux documents relatifs aux budgets de la Communauté française.

Instaurer un Maribel social pour les universités

Réponse du Mouvement réformateur

L'intérêt de la dispense partielle de versement du précompte professionnel est d'assurer aux institutions qui occupent des chercheurs des moyens financiers supplémentaires dont elles peuvent disposer immédiatement et librement, de la manière qui leur semble la plus appropriée, que ce soit pour accroître leurs efforts en matière d'emploi de chercheurs, de lancement de nouveaux programmes de recherche ou d'investissements en nouveau matériel R&D.

Pour le MR, ces moyens doivent bien évidemment être destinés à la recherche scientifique, et, au besoin, un contrôle plus strict sur la destination de ces budgets pourrait être élaboré.

En octobre 2006, la Cour des Comptes examinait la mise en œuvre des nouvelles règles d'établissement et de présentation des budgets et des comptes des institutions universitaires. En décembre 2008, elle se penchait sur les comptes des académies universitaires.

Si le MR ne demande pas d'annexer les comptes et bilans des universités aux documents budgétaires de la Communauté française, il convient malgré tout que ces institutions tiennent une comptabilité transparente, comparable d'institution à institution et qui tienne compte des normes comptables actuelles.

Instaurer un Maribel « fiscal » pour les universités

Réponse d'Ecolo

Ecolo est tout à fait favorable à une évaluation des mesures de défiscalisation permettant d'identifier clairement à quoi servent les marges dégagées par les institutions et pour s'assurer que celles-ci servent effectivement à soutenir la recherche (via l'engagement et le financement de chercheurs supplémentaires insérés dans un environnement de recherche approprié), ainsi que son impact social, économique et environnemental.

Pour y parvenir, Ecolo a d'ailleurs déposé une proposition de Loi modifiant les lois coordonnées sur la comptabilité de l'État afin d'instaurer un monitoring de la recherche et développement en Belgique. Cette proposition de loi envisage la mise en place d'un monitoring annuel détaillé des performances belges en matière de R&D et de leur impact social, économique et environnemental, ceci dans le but d'un pilotage strict et dynamique de cet effort, dans le respect des principes du développement durable. Il va de soi que les partenaires sociaux y seraient associés.

Dans le cadre de ce pilotage, l'opportunité d'instaurer un Maribel « fiscal » pour les universités pourrait le cas échéant être envisagée avec les niveaux de pouvoirs concernés et les partenaires impliqués, tout en ne perdant pas de vue que la recherche nécessite la présence de chercheurs correctement payés, mais également des conditions et instruments de recherche appropriés.

Même si l'objectif de Lisbonne (3% du PIB en R&D) paraît inatteignable dans le timing prévu (2010), il est pour nous fondamental de conserver l'objectif en lui fixant une nouvelle échéance. Si cet objectif était atteint en 2015, cela équivaldrait à la création de 40.000 emplois.

Nous sommes par ailleurs favorables à la transparence de la gestion financière des établissements de l'enseignement supérieur, comme pour tout organisme bénéficiant de subventions publiques. Si la situation actuelle devait se révéler lacunaire, nous apporterions notre concours à la recherche de la meilleure stratégie possible de transparence.

Instaurer un Maribel « fiscal » pour les universités
Réponse du Parti Socialiste

Le PS ne voit pas d'objection à envisager la piste de la mise sur pied d'un organe paritaire chargé de veiller à la traduction en emplois ou en amélioration des conditions de travail des moyens libérés avec les niveaux de pouvoir concernés. Toute défiscalisation devra dès lors servir à redistribuer les moyens dégagés au sein des institutions en vue de renforcer la recherche et le développement.

En outre, le PS est favorable à la publication des comptes et bilans des universités aux membres du Parlement de la Communauté française et annexés aux documents relatifs aux budgets de la Communauté française.

Instaurer un maribel fiscal pour les universités
Réponse du Centre démocrate humaniste

Les métiers de la connaissance et des nouvelles technologies sont également un important secteur d'avenir. Ils permettent le développement de biens et services de haute valeur ajoutée et sont créateurs d'emplois qualifiés et moins qualifiés. De plus, en développant aujourd'hui les produits, services et procédés de demain, les entreprises, les universités et les centres de recherche donnent un avantage comparatif aux Régions pour gagner des parts de marché et créer de l'emploi. Nous devons prendre l'avantage sur le terrain de la connaissance et jouer la carte de la valeur ajoutée.

En période de crise, les pouvoirs publics doivent d'autant plus soutenir la RDI que les entreprises ont parfois tendance à réduire leurs efforts de RDI lorsque l'activité ralentit.

En Région de Bruxelles-Capitale, de moins de 25 millions d'euros en 2005, le budget affecté à la recherche a atteint près de 50 millions, soit un doublement en 2008. Nous sommes donc entrés dans une première phase de maturité de la politique scientifique, préparant ainsi le terrain pour de nouvelles initiatives et un budget qui devra poursuivre sa croissance dans la perspective de l'objectif des 3% du PIB fixé au Conseil européen de Barcelone en 2002.

Depuis 2006, la RDI est déjà au cœur de la politique économique de la Région wallonne à travers le Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon qui lui a consacré 355 millions d'euros. La recherche fondamentale a également bénéficié d'un refinancement substantiel de la part de la Communauté française.

Cette politique s'inscrit dans la stratégie de Lisbonne et l'objectif de Barcelone. Ce dernier invitait les Etats membres à porter leurs dépenses de RDI à 3% de leur PIB, dont 2 % à charge du secteur public et 1% à charge du secteur privé.

Selon les dernières données publiées par le Bureau du Plan, les crédits budgétaires publics de R&D en Wallonie sont passés de 0,57 % du PIB en 2004 à 0,66 % en 2007. Ces résultats tiennent compte des budgets dédiés à la recherche par la Région wallonne, la Communauté française et l'Etat fédéral sur le territoire wallon. Depuis, la Région wallonne et la Communauté française ont poursuivi leurs efforts et ne doivent plus être éloignées de l'objectif de Barcelone. Durant cette législature, les budgets dédiés à la recherche en Région wallonne et en Communauté française ont globalement progressé de 63%.

Le cdH souhaite poursuivre les réductions de cotisation sociales et uniformiser à 65% les exonérations de précompte (uniformisation à 65 %) et favoriser la mobilité temporaire du personnel entre les entreprises et les institutions de connaissances.

Enfin, lorsqu'une mesure est décidée en faveur d'un secteur, il nous paraît légitime que le pouvoir subsidiant vérifie que les sommes ainsi versées participent bien à la réalisation de l'objectif fixé.

Priorité : Organiser une meilleure carrière du personnel académique et scientifique

En 2003, le Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP - Courrier Hebdomadaire n° 1823-1824) a publié une étude intitulée « La carrière des chercheurs dans les universités de la Communauté française ».

Cette étude fait apparaître le manque crucial de données relatives aux chercheurs, ce qui ne permet pas de poser un diagnostic précis sur leur situation.

Néanmoins, l'étude met en évidence une série de caractéristiques de la « carrière » des chercheurs : précarité, multiplicité des statuts, non linéarité de la progression, stabilisation très tardive (la période post-probatoire n'est généralement pas atteinte avant 30-35 ans), différences de conditions de travail entre ceux qui appartiennent au cadre des universités ou aux grands fonds (FNRS, FRIA), ceux qui sont sous contrats extérieurs, les boursiers de doctorat, etc.

Ces éléments nous conduisent à repenser la question de la stabilité, et donc la notion même de carrière des chercheurs. Le manque flagrant de stabilité de la profession est de nature à conduire à un gaspillage de ressources, tant humaines que financières.

Afin d'assurer une stabilité et des perspectives de carrière, les secteurs universités CSC-SP et CNE demandent :

- une augmentation du cadre du personnel académique et scientifique définitif ;
- dans le cas du personnel de la recherche (chercheurs et personnel logistique) travaillant sur succession de contrats, le passage au contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- la généralisation des formules d'assurance-groupe permettant d'obtenir des montants équivalents à ceux attribués au personnel statutaire ;
- l'évaluation et l'amélioration du décret de 1991 sur la carrière du chercheur ;
- une transposition dans les dispositions légales en Communauté française des recommandations de la Charte européenne du chercheur ;
- une harmonisation du montant des bourses du FNRS, du FRIA et des universités ;
- une harmonisation - y compris pour les mandataires FNRS - d'une part les droits de prolongation de contrat/de mandat en raison d'un congé de maternité et, d'autre part, des revenus garantis en cas de congé de maladie dépassant un mois de congé de maternité ;
- l'activation du Fonds de garantie pour les chercheurs, voté en 2004. Ce Fonds de garantie pourrait prendre en charge le financement des préavis, d'une pension extra-légale et de la jonction entre différents contrats du personnel de la recherche bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

Il faut également privilégier l'engagement de chercheurs à durée indéterminée. Après le doctorat, le post-doctorat constitue pour le chercheur une période particulièrement précaire : contrats à durée déterminée allant de 1 à 3 ans, nécessité de mobilité dans un contexte d'excellence et d'internationalisation de la recherche et cela sans aucune certitude quant à son avenir professionnel. Quitter le monde académique après cette étape de spécialisation très élevée aboutit souvent à une déqualification. Cette situation est, selon nous, source de nombreuses pertes de compétence. Il faut donc réorienter les budgets destinés à financer des contrats « post-docs » à durée déterminée de manière à assurer le financement d'un plus grand nombre de chercheurs à durée indéterminée. Sinon, qui va encadrer les doctorants, de plus en plus nombreux ?

Il convient enfin d'accroître la transparence sur les critères d'évaluation qui conditionnent l'accès à un poste (et ce, tant au niveau des universités elles-mêmes que des grands Fonds). Les candidats n'ont guère de *feedback* quant à la manière dont a été apprécié leur projet de recherche. Une meilleure transparence et une plus grande objectivité seraient incontestablement un gain du point de vue de la lisibilité des trajectoires professionnelles

Réponse du Mouvement Réformateur

La Communauté française a profité durant cette législature d'une embellie budgétaire très importante (+ 26 %), et certains secteurs de notre enseignement supérieur ont pu être refinancés tels que la recherche scientifique.

Mais il est vrai que de nombreuses mesures doivent encore être prises, et le Mémorandum en cite un certain nombre.

Le manque de stabilité de la profession est un constat qui dépasse largement les clivages politiques, et la prochaine législature verra certainement des avancées en ce domaine. De nombreux acteurs de terrain ont d'ailleurs été auditionnés en Commission de l'Enseignement supérieur du Parlement de la Communauté française sur le sujet.

Organiser une meilleure carrière du personnel académique et scientifique

Réponse d'Ecolo

Soutien de la carrière de l'ensemble des personnels du supérieur

L'évolution du nombre d'étudiants du supérieur dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée, les encouragements aux fusions et le plan d'harmonisation européen de l'enseignement supérieur, ont entraîné une précarisation des charges, des fonctions et des statuts des personnels dans l'ensemble des institutions et niveaux d'enseignement supérieur.

Afin de soutenir la carrière et d'assurer une meilleure professionnalisation des personnels de l'enseignement supérieur, Ecolo propose :

- d'évaluer l'impact des réformes structurelles de l'enseignement supérieur adoptées depuis 1994 en Communauté française ainsi que les conséquences des directives européennes (organisation de l'enseignement en baccalauréats et masters, systèmes de crédits) sur l'organisation et le travail des différentes catégories de personnel ;*
- de favoriser une mise à égalité de l'évaluation pédagogique et de l'évaluation scientifique pour le déroulement de la carrière des enseignants ;*
- de garantir un traitement équitable des charges du personnel en assurant la visibilité et la transparence dans la déclaration des emplois vacants, en renforçant la cohérence entre cours à conférer et titres requis (de manière à protéger contre l'arbitraire), en luttant contre des décisions discriminantes (maintien des jeunes dans des statuts précaires, désintérêt à l'égard des quinquagénaires, promotions en l'absence de critères objectifs ...) et en étendant les possibilités de congé de maternité à tous les membres du personnel (contractuels, intérimaires, temporaires) ;*
- de clarifier et d'harmoniser les statuts des différentes catégories de personnels des différents types d'enseignement supérieur afin de renforcer une égalité de traitement et un passage aisé entre institutions en cours de carrière ;*
- de permettre une plus grande souplesse dans les « cumuls » de fonction entre l'enseignement et le secteur privé/public.*

Soutien spécifique à la carrière des chercheurs

Depuis longtemps, le statut et la carrière des chercheuses et des chercheurs interpellent. Les constats sont largement connus quant à la précarité de leur statut et les intentions partagées quant à son amélioration, de façon à éviter une fuite des cerveaux et à optimiser leurs travaux. Toutefois, alors que sous la législature précédente une importante réflexion avait été entreprise, le cadre législatif, devant améliorer significativement le statut de la recherche, fait encore défaut aujourd'hui.

Dans ce cadre, et en regard des priorités identifiées par la CNE/CSC services publics, Ecolo soutient les orientations suivantes.

- Transparence des critères d'évaluation qui conditionnent l'accès à un poste :*

Nous soutenons une amélioration de la transparence des décisions prises en matière de nomination et de financement des chercheurs mais aussi du financement de leurs projets. Ceci passe, d'une part, par la systématisation du recours à des experts externes lors de l'évaluation des projets, pour éviter tout conflit d'intérêts, et, d'autre part, par l'élaboration de critères d'évaluation des projets précis, objectifs et publics dans les diverses instances décisionnelles.

- Transposition dans les dispositions légales de la Communauté française des recommandations de la Charte européenne du chercheur et activation du fonds de garantie pour les chercheurs voté en 2004 (préavis, pension extra-légale, jonction entre différents contrats) :

Nous sommes favorables à ces deux actions.

- Augmentation du cadre du personnel académique et scientifique définitif, passage aux contrats à durée déterminée pour les personnels de recherche (chercheurs et personnels logistiques), engagement de chercheurs à durée indéterminée et réorientation des budgets post-doctorats à durée déterminée vers de l'indéterminé

Tout en ayant la volonté de laisser les discussions avoir lieu dans le cadre des relations entre employeurs et employés, pour ce secteur comme pour l'ensemble de la dynamique d'emploi dans notre pays, Ecolo tient à rappeler ses préférences : emplois à durée indéterminée, contrats stables, formation continue plutôt que recours à la flexibilité, aux indépendants ou aux contrats à durée déterminée. Nous sommes ainsi favorables à la systématisation du contrat de travail pour les doctorants, ainsi que leur rattachement à une commission paritaire spécifique.

Nous voulons par ailleurs affiner les critères de financement de l'enseignement supérieur. En effet, le recours à un financement en fonction du seul critère « nombre d'étudiants » doit être questionné, car il oriente l'énergie des institutions sur le recrutement plutôt que sur la qualité de l'enseignement.

Dans le cadre de la redéfinition des critères de financement, nous sommes favorables à une pondération spécifique liée aux missions de recherche et de service à la société, afin de renforcer le rôle d'acteur citoyen joué par les institutions d'enseignement supérieur. L'augmentation du cadre académique et scientifique est pour nous à considérer dans ce contexte.

- Harmonisation des montants de bourses FNRS, FRIR et des universités

Comme indiqué plus haut, nous voulons clarifier et harmoniser les statuts des différentes catégories de personnels des différents types d'enseignement supérieur afin de renforcer une égalité de traitement et un passage aisé entre institutions en cours de carrière. L'harmonisation des bourses fait pour nous partie de cette recherche d'égalité de traitement.

Nous sommes en outre favorables à l'adoption de mesures spécifiques au bénéfice des femmes, notamment en supprimant la discrimination par l'âge qui existe au FNRS et au FRIR selon laquelle il est impossible d'obtenir une bourse de ces deux organismes si on commence un doctorat après 30 ans.

- Généralisation des formules d'assurance-groupe pour les chercheurs permettant d'obtenir des montants équivalents à ceux attribués au personnel statutaire

Ici également, tout en ayant la volonté de laisser les discussions avoir lieu dans le cadre des relations entre employeurs et employés nous pensons que la priorité devrait aller au premier pilier de pension car les cotisations du deuxième pilier (du type assurance groupe) ou du troisième pilier (assurance pension individuelle) peuvent se révéler problématiques par rapport au budget de la sécurité sociale.

Organiser une meilleure carrière du personnel académique et scientifique **Réponse du Parti Socialiste**

Pour viser l'excellence de la recherche publique, le PS propose :

- de poursuivre le réinvestissement en faveur de la recherche pour atteindre l'**objectif européen de 3% du PIB** ;
- de poursuivre l'**accroissement des synergies** entre la Communauté française, la Région Wallonne, la Région Bruxelloise mais également avec les autres entités du pays en matière de recherche ;
- de soutenir les **collaborations entre les acteurs de la recherche** pour atteindre un niveau de masse critique dans des domaines de recherche jugés stratégiques comme l'énergie, le développement durable ou la santé.

Le PS propose également :

- d'agir sur le développement des **infrastructures et des moyens de fonctionnement** pour donner aux chercheurs des conditions de travail satisfaisantes ;
- d'**augmenter les frais de fonctionnement à destination des chercheurs**, les moyens pour les équipements de pointe ainsi que les moyens à destination de techniciens scientifiques qui assurent la manipulation des outils nécessaires à la recherche ;
- de développer la recherche dans des **secteurs essentiels tels le développement durable et la santé...** ;
- de créer un **fond de soutien spécifique à la recherche en sciences humaines**.

L'ensemble de ces éléments doivent se retrouver dans un second plan quinquennal de développement du Fonds de la recherche scientifique (FNRS) à négocier entre les pouvoirs publics et l'institution.

Pour le PS, favoriser l'excellence de la recherche scientifique passe également par un investissement accru dans la carrière des chercheurs. Le meilleur atout dont nous disposons est, en effet, l'excellente qualité de nos chercheurs, reconnue sur la scène internationale.

Le métier de « chercheur » s'exerce aujourd'hui sous une multiplicité de statuts recouvrant des conditions barémiques et des perspectives de carrière très diverses. Certaines conditions particulièrement défavorables entraînent même une rotation importante qui nuit à la stabilité des équipes.

Pour améliorer le statut et la carrière des chercheurs, le PS propose :

- l'**harmonisation vers le haut des différents parcours possibles** proposés dans les Universités afin, notamment, de faciliter la mobilité entre institutions (portabilité des droits et de l'ancienneté), d'accroître la lisibilité extérieure de leur statut et de tenir compte de la réforme de Bologne qui a fait passer de 4 à 5 ans tous les programmes de 2^{ème} cycle ;
- l'**encouragement de la mobilité des chercheurs** :
 - en facilitant les **post-doctorats à l'étranger** ;
 - en encourageant la venue de **post-doctorants étrangers** ;
 - en tentant de créer les conditions de **retour de chercheurs belges** séjournant à l'étranger dans les laboratoires belges ;
- le soutien à une **meilleure mobilité entre le monde académique et celui de l'industrie**, via la valorisation des jeunes chercheurs sur le marché de l'emploi. Des contacts seront également établis avec le Gouvernement fédéral afin de travailler sur la portabilité des droits sociaux (harmonisation ou équivalence possible en matière par exemple de sécurité sociale ou de pension entre le monde académique et le monde industriel)

En outre, face à la sous-représentation des femmes dans la carrière universitaire, le PS propose

- une **sensibilisation à la problématique** aux différents niveaux (facultés, départements des ressources humaines ...) ;
- la **réalisation de statistiques et d'analyses** pour cerner les causes de la plus faible progression des femmes ;

- **un renforcement de la transparence des critères de sélection** et de promotion et la présence d'experts « genre » dans les commissions pour mettre en évidence les éventuels biais.

Enfin, le PS Le PS entend favoriser l'inscription de la recherche réalisée en Communauté française dans le vaste réseau européen et mondial de la recherche. La présidence belge de l'Europe, au courant du second semestre 2010, devra participer à cet objectif.

Pour favoriser l'inscription de la recherche dans le vaste réseau européen et mondial, le PS propose :

- de soutenir la participation de chercheurs à des projets internationaux ;
- de favoriser la mise en réseau des chercheurs avec les acteurs de la recherche à l'échelle européenne et internationale ;
- de favoriser le retour des chercheurs en Wallonie et à Bruxelles.

Organiser une meilleure carrière du personnel académique et scientifique **Réponse du Centre démocrate humaniste**

Il n'y a guère de sens à investir dans la recherche sans investir également dans les personnes qui font vivre cette recherche : les chercheurs et les chercheuses. La principale motivation de ces personnes est leur passion pour la recherche qui s'exprime notamment dans leur goût pour l'innovation et leur désir de participer, à leur échelle, au progrès de la connaissance scientifique.

Mais cette passion résiste parfois difficilement à la précarité de la carrière des chercheurs, tout particulièrement des plus jeunes d'entre eux. La nécessité de devoir continuellement assurer le renouvellement de contrats de courte durée (de quelques mois à deux ans) les détourne en outre de leurs activités de recherche. Le nombre insuffisant de postes scientifiques ou académiques définitifs donne à de nombreux jeunes chercheurs le sentiment de s'être engagés dans une voie sans issue. Le déséquilibre important entre le nombre de jeunes chercheurs et celui de chercheurs confirmés ne permet en outre pas toujours que les doctorants bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement suffisants.

Le cdH entend par conséquent défendre la qualité de la recherche et l'attractivité du métier de chercheurs en améliorant le statut des chercheurs et leurs perspectives de carrière, notamment en garantissant une meilleure valorisation du doctorat en dehors du monde universitaire.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'attraction des chercheurs étrangers ou l'installation définitive de ceux-ci à Bruxelles aura fait l'objet d'une bourse qui connaît un succès inespéré. Il reste maintenant à promouvoir davantage ce qui a été fait dans le cadre d'un faisceau d'initiatives auprès des jeunes, du grand public et du monde économique :

- avec un budget de 3 millions d'euros sur deux ans, le programme « Prospective Research for Brussels » (PRfB) permet de mettre 24 chercheurs au travail en 2009 ;
- le programme « Brains (Back) to Brussels », lancé pour la première fois en 2008, permet de faire (re)venir à Bruxelles des scientifiques de haut niveau. 5 bourses d'enracinement ont ainsi été octroyées (2 millions d'euros sur trois ans).

soutenir financièrement la mobilité internationale des chercheurs afin de prendre en charge les frais de voyage et de séjour encourus ;

lutter contre la « fuite des cerveaux » en favorisant les possibilités de retour des chercheurs partis travailler dans des institutions à l'étranger ;

garantir la transparence des décisions de nominations et d'octroi de bourses, en généralisant le recours à des experts extérieurs aux institutions et en motivant les décisions, tout particulièrement, lorsqu'elles sont négatives ;

reconnaître à tous les chercheurs, bénéficiant d'un financement, un statut de travailleur reconnu par les autorités publiques ;

dans le cadre des fusions actuellement en cours dans l'enseignement supérieur, veiller à l'harmonisation des statuts des chercheurs appartenant aux différentes institutions ;

Priorité : Améliorer le doctorat

Une partie significative des efforts de recherche passe par la préparation de thèses et l'obtention du titre de docteur.

Valorisation de la thèse de doctorat

Pour les secteurs universités de la CSC-SP et de la CNE, un docteur doit être rémunéré comme tel dans les institutions universitaires. Même si c'est mieux que rien, elles regrettent la création récente d'un « sous barème » - sous forme de prime au doctorat - pour des raisons purement budgétaires.

Pour les docteurs qui passent dans le PATO des universités, il faut également attribuer le barème de docteur (11/6).

Si le titre de docteur peut être valorisé dans une carrière académique, il n'en va pas de même dans d'autres domaines d'activités, comme l'administration ou la plupart des entreprises. La multiplication des doctorants pose le problème de leur insertion, une fois la thèse achevée.

Les secteurs universités de la CSC-SP et de la CNE invitent les pouvoirs publics à inscrire ce grade dans leurs échelles barémiques, ainsi qu'à susciter la réflexion et l'action à ce sujet vis-à-vis des entreprises.

Il est absolument nécessaire d'organiser une meilleure valorisation de la recherche en dehors de l'université. Selon nous, ce travail doit se faire à un double niveau.

1. D'abord en adaptant la formation doctorale et en responsabilisant davantage les promoteurs. Les critères actuels de performance évalués dans le cadre des thèses sont peu exportables sur le marché privé, alors que les compétences acquises par les chercheurs lors de leur travail doctoral sont multiples. Il faut reconnaître davantage l'expérience professionnelle des chercheurs dans ses aspects moins formels tels la gestion d'un réseau, la coordination de projets et d'équipes de recherche, la communication, la contribution aux débats d'idées dans la société, ... Une carte des compétences devrait accompagner le chercheur au cours de sa carrière et au travers de sa mobilité. Suite au processus de Bologne, les doctorats se réalisent dans le cadre d'Écoles Doctorales. Le débat sur les formations doctorales doit donc aussi se situer au cœur de ces nouvelles instances.

2. Ensuite, en améliorant l'image de marque du docteur dans la société ainsi que l'information accessible aux chercheurs, notamment quant aux perspectives alternatives de carrière. La création par les pouvoirs publics de centres de placement (« outplacement ») des docteurs et post-docs constituerait un outil précieux à cet égard.

Meilleure compréhension des causes d'abandon en cours de doctorat

Il nous paraît évident que la période du doctorat charrie beaucoup d'abandons et parfois de gâchis humain. Les raisons de l'abandon et de la non-réussite du doctorat étant *a priori* très diverses, il nous semble souhaitable de pouvoir les identifier et, le cas échéant, de formuler des recommandations en vue d'abaisser le taux d'abandon. Nous insistons dès lors sur la nécessité de produire pour chacune des universités en Communauté française et pour chaque catégorie de personnel scientifique (assistant, assistant de recherche, boursier d'une université, boursier FNRS, boursier FRIA) une statistique ayant trait au taux de réussite et aux causes d'abandon du doctorat.

En conséquence, nous demandons pour chaque catégorie de chercheurs mentionnée ci-dessus, qui ont quitté une université ou le FNRS durant les cinq dernières années (chiffres à ventiler par faculté et par sexe) :

- (a) combien ont été inscrits au doctorat et l'ont terminé avant de quitter l'université (ou le FNRS) ;
- (b) combien n'avaient pas de doctorat à l'engagement et n'ont pas été inscrits au doctorat ;
- (c) quelle est la durée moyenne de réalisation des doctorats ?

Ceci fait évidemment écho à la problématique de l'encadrement des doctorants et à la nécessité de mieux préciser les droits et devoirs des promoteurs et des comités d'encadrement vis-à-vis des

doctorants. A l'instar de ce qui se fait en France depuis 1998, nous souhaitons que les universités en Communauté française avancent sur l'élaboration d'une « Charte des thèses ».

Améliorer le doctorat :

Réponse du Mouvement Réformateur

Comme pour le numerus clausus en médecine, il est indispensable de disposer de statistiques suffisantes et fiables pour prendre les meilleures décisions politiques. Il est donc pour nous évident que, si ce n'est pas encore le cas, des statistiques doivent être élaborées pour mieux comprendre les causes d'abandon en cours de doctorat.

Il est pour nous tout aussi évident qu'il faut organiser une meilleure valorisation de la recherche en dehors de l'université.

Une meilleure collaboration du monde universitaire avec le monde de l'entreprise ne doit d'ailleurs plus être un sujet tabou.

Citons par exemple la plate-forme de concertation avec les acteurs économiques que le MR et l'Open VLD aimeraient mettre en place lors de la prochaine législature en Région de Bruxelles-Capitale. Non seulement l'enseignement supérieur est un acteur économique important mais également un employeur de poids : organisation de colloques, présence des étudiants kotteurs...).

Des synergies peuvent, et doivent, être trouvées entre nos pôles de recherche et les entreprises.

L'emploi des jeunes formés au sein de nos Ecoles doctorales peut très bien être abordé dans cette future instance.

Améliorer le doctorat

Réponse d'Ecolo

Le système des contrats de recherche mériterait d'être sérieusement audité. Comme c'est déjà le cas pour les boursiers FNRS et FRIA, il faut, en effet, donner au doctorant entamant sa thèse une sécurité quant aux moyens financiers nécessaires pour mener à bien son projet, c'est-à-dire assurer ses revenus sur toute la période du doctorat, ainsi que les moyens indispensables à l'accomplissement de ses recherches (avec évaluation à mi-parcours). Le très faible taux d'achèvement des doctorats est pour une large part explicable par le manque de continuité dans le financement (contrats de très courte durée, interruption du financement entre deux contrats, ...). Même si des efforts ont été fournis ces deux dernières années, cela reste insuffisant.

La création de postes permanents au sein des Universités pour des chercheurs seniors, afin d'ouvrir des perspectives de carrière (autres que purement académiques) aux chercheurs, d'inciter des jeunes à se lancer dans la carrière scientifique

Certains types de projets, comme les FIRST spin-off, ne peuvent avoir été précédemment financés par de l'argent public. Voilà qui est paradoxal quand on sait que ce type de projet est précisément destiné à faire passer vers l'industrie des recherches menées dans les universités et les centres de recherche.

En outre, Ecolo veut tendre vers un pourcentage significatif de chercheurs pérennisés. Cela permettrait de développer des connaissances, et par la suite, de les faire sortir des universités via, par exemple, des contrats du type spin-off. La gestion des ressources financières en serait, par ailleurs, rationalisée.

Encourager les entreprises à soutenir la recherche et permettre la poursuite de doctorats en entreprises sont certainement des voies de développement du doctorat à creuser. Si l'orientation de la recherche, la qualité de la thèse et la diplomation doivent être garanties par l'institution universitaire, de nombreuses possibilités de thèses pourraient être concrétisées en entreprises, comme cela se pratique dans d'autres pays. Cela permettrait d'élargir le champ des recherches possibles et cela faciliterait l'intégration du chercheur dans le monde du travail, tant on sait combien la reconnaissance de la qualification de docteur n'est pas toujours valorisable facilement dans le monde économique pour la suite de la carrière.

Améliorer le doctorat

Réponse du Parti Socialiste

Le PS propose, toujours dans le cadre de l'amélioration de la carrière des chercheurs, la valorisation du doctorat dans la fonction publique pour motiver les jeunes chercheurs qui s'engagent dans cette formation de haut niveau et inviter les Administrations à engager ces personnels hautement qualifiés.

Améliorer le doctorat

Réponse du Centre démocrate humaniste

Le cdH entend défendre la qualité de la recherche et l'attractivité du métier de chercheurs en améliorant le statut des chercheurs et leurs perspectives de carrière, notamment en garantissant une meilleure valorisation du doctorat en dehors du monde universitaire.

augmenter le nombre de postes de?Le cdH propose d' chercheurs en privilégiant les postes de chercheurs en postdoctorat et les valoriser?postes scientifiques ou académiques à durée indéterminée et de le titre de docteur et l'expérience professionnelle acquise, en dehors de l'université, notamment dans la fonction publique et en créant des incitants à l'engagement de docteurs dans les entreprises en ce compris dans des fonctions non liées à la recherche et au développement.

Priorité : Pension d'Etat pour le PATO versus financement d'une assurance de groupe

Deux problèmes majeurs subsistent concernant la pension de certains membres du personnel.

1. Dans les universités de la Communauté, le PATO statutaire bénéficie, comme les autres membres du personnel académique et scientifique définitif, de la pension d'Etat ; le PATO contractuel, quant à lui, n'a pas accès à la pension d'Etat et, de plus, il ne bénéficie pas d'une assurance-groupe permettant - autant que faire se peut - d'avoir un complément proche d'une pension d'Etat.
2. Dans les universités subventionnées, alors que le personnel académique et scientifique définitif bénéficie de la pension d'Etat, le PATO n'a pas accès à cette pension d'état, mais bénéficie d'une assurance-groupe, à charge des institutions.

Face à ces situations inéquitables, les secteurs universités de la CNE et de la CSC-SP demandent, qu'à défaut de pension d'Etat pour le PATO des universités subventionnées et pour le PATO contractuel dans les universités de la Communauté, la Communauté française prenne en charge le financement de l'assurance de groupe de ces deux catégories de personnel.

***Pension d'Etat pour le PATO versus financement d'une assurance groupe
Réponse du Mouvement Réformateur***

Nous sommes favorables à l'octroi d'une pension complémentaire aux agents contractuel de la fonction publique fédérale et fédérée, en ce compris les administrations locales. Le but est de permettre, via cette pension, à ces agents de bénéficier d'une pension équivalente à celle des agents statutaires.

Pas de réponse d'Ecolo sur ce point.

***Pension d'Etat pour le PATO versus financement d'une assurance groupe
Réponse du Parti Socialiste***

Pour le PS, la mise en œuvre de cette mesure, certes positive, est à étudier. La complexité du dispositif sous-jacent et le coût y afférent méritent qu'un débat avec l'ensemble des partenaires et les entités concernées afin d'objectiver le budget, les étapes et le calendrier nécessaires pour rencontrer la demande.

***Pension d'état pour le PATO
Réponse du Centre démocrate humaniste***

Le cdH peut être favorable à une discussion à ce sujet, tout en étant conscient des multiples implications que cela entraîne.

Priorité : Valorisation des acquis de l'expérience professionnelle et de la formation continue

Les secteurs universités de la CNE et de la CSC-SP souhaitent l'amélioration du décret « Bologne » en vue de permettre une valorisation des acquis de l'expérience professionnelle et de la formation continue dans le déroulement de la carrière du personnel administratif, technique et ouvrier des universités. La certification sur le plan académique devrait se traduire immédiatement par l'octroi du grade et du barème correspondant au niveau du diplôme obtenu.

Valorisation des acquis de l'expérience professionnelle et de la formation continue
Réponse du Mouvement Réformateur

Cette question de la valorisation des acquis de l'expérience professionnelle et de la formation continue dans le déroulement de la carrière du personnel administratif, technique et ouvrier des universités est sans doute pertinente, mais se posera probablement lors de discussions dans le cadre plus global de l'enseignement supérieur en Communauté française.

Valorisation des acquis de l'expérience professionnelle et de la formation continue
Réponse d'Ecolo

Globalement, Ecolo soutien les dispositifs qui permettent de reconnaître l'expérience utile acquise par une personne dans un secteur particulier afin de favoriser son évolution ou son adaptation dans un autre secteur. Une telle valorisation des compétences acquises par les chercheurs afin de favoriser son insertion dans des champs d'activité connexes au milieu universitaire (entreprises, pouvoirs publics) nous paraît dès lors une intéressante voie à suivre.

Valorisation des acquis de l'expérience professionnelle et de la formation continue
Réponse du Parti Socialiste

Le PS est favorable à la valorisation des acquis de l'expérience professionnelle et de la formation continue, quel que soit le secteur. Il attire toutefois l'attention sur le fait qu'il s'agit là d'une mesure extrêmement coûteuse qui implique que cette question fasse l'objet d'une concertation entre l'autorité publique et l'ensemble des partenaires du secteur afin d'établir l'ordre des priorités.

Valorisation des acquis de l'expérience professionnelle et de la formation continue
Réponse du Centre démocrate humaniste

La Communauté française encourage les personnes engagées dans la vie active qui souhaiteraient perfectionner leurs compétences ou reprendre le train de l'enseignement supérieur. Le Décret « de Bologne » du 31 mars 2004 permet dans ce contexte de tenir compte des savoirs et des compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle.

Ainsi, une expérience professionnelle de cinq ans peut être prise en compte pour obtenir l'autorisation de suivre directement un Master.

Cette « valorisation des acquis de l'expérience » (VAE) est une formidable opportunité, tant sociale qu'économique, pour l'ensemble de la société. Elle permet une démocratisation de l'accès à de nouveaux savoirs et s'ancre très logiquement dans la perspective de la « société de la connaissance ».

Le cdH souhaite que tout soit mis en œuvre pendant la prochaine législature afin de renforcer très largement la valorisation des acquis de l'expérience.

Priorité : Questions relatives aux universités subventionnées

1. Résoudre complètement la question du statut du personnel des universités subventionnées

Alors que les personnels de l'enseignement subventionné (de la maternelle aux Hautes écoles) ont un statut promulgué par décret, les personnels des universités subventionnées ne disposent pas directement d'un statut voté par décret.

Il convient donc d'apporter une réponse complète à la problématique du statut juridique du personnel des universités subventionnées engagé à charge des allocations de fonctionnement et visé par la règle du statut équivalent (Art. 41 de la loi du 27 juillet 1971). Pour ce faire, nous proposons de fixer *par décret communautaire, un régime juridique précis pour toutes les catégories de personnel (académique, scientifique et PATO) des universités subventionnées*, déterminant donc sans équivoque les conséquences qui s'y rattachent : détermination du régime de sécurité sociale, règlement administratif, règlement disciplinaire, congés, congés de maladie, suspension de contrat, interruption de carrière/crédit-temps, frais de déplacement domicile-lieu de travail, prise en compte de l'ancienneté acquise dans toute université (en ce compris les boursiers de doctorat assujettis à la sécurité sociale) en cas de passage dans les services de l'État, des Communautés ou des Régions, suppression de la discrimination existant entre le personnel des universités subventionnées et le personnel des universités de la Communauté en matière d'exercice fractionné de fonctions dans l'enseignement, financement public de la prime syndicale (ce n'est pas le cas actuellement), instance de recours.

2. Inclure le personnel des universités subventionnées dans la négociation sociale en Communauté française

Dans le contexte actuel de l'harmonisation européenne, la nécessité d'un lieu de négociation commun à toutes les universités de la Communauté française, y compris dans les universités subventionnées, se fait impérativement sentir. En effet, les universités sont de plus en plus souvent confrontées à des projets de regroupements, de collaborations qui nécessitent la négociation des conséquences qui en découleront en termes d'emploi, d'organisation des carrières et des conditions de travail des membres du personnel.

Le secteur CNE demande l'abrogation dans le décret sur la négociation sociale dans la Communauté française, voté le 11 mai 2004, de la disposition qui prévoit l'exclusion du champ d'application de ce décret du personnel des universités subventionnées. Cette exclusion est incompréhensible, inadmissible et discriminatoire. Contrairement aux promesses de la majorité actuelle au Gouvernement de la Communauté française - et malgré de nombreuses interpellations de la Ministre de l'Enseignement supérieur - rien n'a été acquis sur ce point.

Par ailleurs, la création d'un lieu de négociation sectorielle est indispensable pour les universités subventionnées, surtout depuis la création des académies. Ce peut être :

- soit le secteur (de négociation) IX élargi ;
- soit une commission paritaire pour les universités subventionnées.

3. Légiférer sur la composition du Conseil d'administration des universités subventionnées

Pour les universités subventionnées, il faut avancer sur la question de la transparence et de la démocratie interne des institutions universitaires en ce qui concerne les aspects de gestion (finances, politique du personnel ...). Les universités qui entendent défendre la démocratie doivent donc, pour être crédibles, la pratiquer en leur sein. Pour assurer pleinement la réalisation de cet objectif, **le législateur doit fixer des règles de base concernant la composition du Conseil d'Administration de toutes les Universités dans la Communauté française, en y organisant la représentation du personnel ainsi que des milieux extérieurs (politiques, économiques et sociaux) et non pas seulement des étudiants**. Tant que cette demande n'est pas satisfaite, l'ordre du jour et les décisions du Conseil d'Administration des universités subventionnées devraient faire l'objet d'une diffusion officielle aux représentants du personnel au Conseil d'entreprise de ces institutions.

Réponse du Mouvement Réformateur

1. Résoudre complètement la question du statut du personnel des universités subventionnées
2. Inclure le personnel des universités subventionnées dans la négociation sociale en Communauté française :
3. Légiférer sur la composition du CA des universités subventionnées :

Ces questions sont évidemment fort importantes : harmonisation des statuts, nécessité d'un lieu de négociation commun à toutes les universités de la Communauté française (dans un contexte d'évolution rapide du paysage de l'enseignement supérieur), harmonisation des mesures visant à assurer la démocratie interne au sein de nos universités.

Concernant le point 3 ci-dessus, il conviendrait toutefois de sauvegarder l'autonomie des institutions dont la diversité de gouvernance est aussi une source d'enrichissement, l'essentiel est que la transparence en permette le contrôle démocratique.

Mais le MR étant resté dans l'opposition durant cette législature, n'ayant pas participé aux négociations sectorielles sur le sujet, ces dossiers doivent être étudiés de manière plus complète avant toute proposition concrète à inscrire dans un projet de décret gouvernemental.

Résoudre la question du statut du personnel des universités subventionnées **Réponse d'Ecolo**

Malgré les réformes visant à l'harmonisation de l'enseignement supérieur, les règles de fonctionnement sont encore trop différentes selon le type d'établissement (université, haute école, école supérieure des Arts, institut supérieur d'architecture, promotion sociale, ...). Ce fouillis de dispositions différentes ne facilite pas la compréhension du paysage de l'enseignement supérieur par les étudiants et est source de difficultés pour les établissements et les membres du personnel. Ecolo plaide pour une harmonisation de l'ensemble des règles pédagogiques, administratives, statutaires et financières relatives à l'enseignement supérieur

C'est dans ce cadre que la question du statut des personnels des universités subventionnées doit pour nous être envisagée, tout comme la reconnaissance de l'ancienneté en cas de passage dans les services de l'Etat, des Communauté ou Régions et la question des pensions.

Inclure le personnel des universités subventionnées dans la négociation sociale en Communauté française

Ecolo veut protéger les garanties de concertation sociale approfondie, particulièrement dans le contexte actuel des fusions d'institutions.

Sur base d'une évaluation de l'impact des rapprochements autorisés sous la législature qui s'achève, et en concertation avec les acteurs concernés, nous proposons de définir les balises positives qui préciseront la finalité, les modalités sociales, pédagogiques, financières, administratives, statutaires, d'emploi, de condition de travail, d'organisation des carrières, d'infrastructures et de gouvernance des rapprochements envisagés.

Parmi les enjeux du processus, il y aura lieu de protéger les conditions d'une accessibilité géographique répondant aux besoins de l'ensemble des étudiants, de créer des conditions de collaboration respectueuses de chacun quels que soient les acteurs ou les établissements concernés, et de ne pas ériger la fusion en nouvelle obligation sournoisement imposée aux institutions.

Dans ce contexte, vos propositions (disposer d'un lieu de négociation commun à toutes les universités, y compris les universités subventionnées, ainsi que d'un lieu de négociation sectoriel) méritent certainement d'être posées et nous sommes à votre disposition afin d'instruire cette question particulière.

Priorité : Légiférer sur la composition du Conseil d'Administration des universités subventionnées

Ecolo est favorable à toute démarche de transparence et de démocratie interne, quel que soit le milieu ou le dossier dans laquelle elle doit s'exercer, donc également au sein des universités subventionnées.

La nécessité d'une législation relative au Conseil d'Administration des universités subventionnées, fixant les règles de base de la composition de ces Conseils en y organisant la représentation du personnel, ainsi que des milieux extérieurs (politiques, économiques et sociaux), doit pour nous être envisagée dans le cadre des balises publiques aux mouvements d'institutions d'enseignement supérieur que nous souhaitons définir en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Questions relatives aux universités subventionnées

Réponse du Parti Socialiste

En matière d'enseignement supérieur, et plus précisément d'enseignement universitaire, le PS entend en faire un des principaux atouts du développement économique. D'où l'importance de renforcer la qualité et l'excellence de l'enseignement supérieur en Communauté française.

S'il a vocation à former des travailleurs, l'enseignement universitaire a aussi pour mission de former des citoyens critiques et responsables. A ce titre, il doit rester un service public dont les objectifs ne peuvent être strictement assimilés à la rentabilité économique. Le contenu des cours ne peut être limité à ce qui est utile sur le marché du travail. Il doit également développer le savoir critique et la citoyenneté.

En outre, l'importance de l'équité dans l'accès à l'enseignement supérieur demeure un défi puisque la participation à l'enseignement supérieur reste extrêmement déterminée socialement avec une tendance à la régression de l'équité depuis une trentaine d'années. Ainsi, l'enseignement supérieur est toujours un instrument fort de reproduction sociale. Il convient donc de veiller à ce que l'offre demeure de qualité et accessible d'un point de vue géographique et financier.

Le PS ne croit pas en l'émergence d'une Université unique pour l'ensemble de la Communauté française. Au contraire, le PS soutient la diversité des points de vue, et donc des institutions, ainsi qu'une saine émulation entre les établissements.

Afin d'accroître les passerelles entre les formations mais également la mobilité entre les institutions, le PS veut encadrer les mouvements de recompositions à l'œuvre actuellement. Il souhaite dans ce cadre être attentif à placer l'étudiant au centre de ce processus et à veiller à ce que l'enseignement public, qui par définition est le plus apte à garantir un enseignement pluraliste, conserve une place marquante dans le paysage institutionnel de la Communauté française.

Dans ce cadre, quant à la résolution de la question du statut juridique du personnel des universités subventionnées, le PS est ouvert à toute négociation avec l'ensemble des organisations syndicales afin d'aboutir à un décret comme c'est le cas pour les personnels enseignants des autres niveaux. La proposition d'inclure le personnel des universités subventionnées dans un organe de concertation qui rassemble tous les partenaires concernés en Communauté française participerait à une harmonisation qui a du sens dans un contexte de rapprochement d'institutions.

Concrètement, le PS propose d'être attentif à ce que :

- les mouvements de rapprochements/fusions s'accompagnent d'un maintien de l'offre d'enseignement ;*
- ces rapprochements n'entraînent pas d'augmentation des coûts directs (minerval et frais d'études) et indirects (logements, etc.) pour les étudiants ;*

- l'enseignement de premier cycle soit accessible sur une base de proximité et donne accès à des formations de deuxième cycle dans des conditions idéales ;
- soient prévues les modalités permettant d'accompagner de manière individualisée, les étudiants dans des cursus de plus en plus personnalisés ;
- soit préservé l'accès aux études dans le cadre de l'«Europe des diplômes » par des mesures appropriées
- l'enseignement supérieur reste un service public que la société offre aux jeunes ;
- soient prises toutes les mesures nécessaires pour qu'au niveau européen, on continue de maintenir dans le champ du domaine public les agences d'accréditation et d'évaluation de la qualité de toutes les composantes de l'enseignement supérieur.

Il propose également de :

- garantir et augmenter le financement public de l'enseignement supérieur ;
- permettre l'apport de fonds privés pour autant qu'ils soient destinés à l'investissement dans la recherche et l'enseignement (ex : Fondation, etc) et respectent des règles éthiques à définir.

Enfin, en ce qui concerne le projet de légiférer sur la composition du Conseil d'administration des universités subventionnées, le PS ne voit aucune raison de s'y opposer.

Questions relatives aux universités subventionnées

Réponses du Centre démocrate humaniste

Les questions d'ordre statutaire, et les différences qui peuvent exister, concernent l'ensemble des institutions du supérieur. A l'heure où des rapprochements existent entre différentes institutions, ces questions sont encore plus d'actualité. A l'exemple de ce que le cdH a réalisé sous cette législature dans le cadre de «Wallonie-Bruxelles-International » nous pensons qu'il est tout à fait possible de s'orienter, en concertation avec les personnes concernées, vers une plus grande harmonisation en la matière.

La participation à la négociation sociale est légitime et possible. En ce qui concerne l'aspect sectoriel, nous estimons que le fait de supprimer la « double casquette » actuelle de la Communauté française (législateur et PO de son réseau) serait de nature à clarifier la situation et à permettre aux représentants tant du personnel que des PO de participer pleinement à ces négociations sous une forme de tripartite.

Comme il existe un décret « définissant et organisant la participation des étudiants au sein des institutions universitaires », le cdH est ouvert à une discussion avec l'ensemble des acteurs universitaires afin d'initier un socle ou des balises communes en terme de fonctionnement.